Archives parlementaires

Lettre du citoyen Saint-Aubin, capitaine de la 1re réquisition, 7e compagnie, bataillon du Temple, qui fait hommage à la Convention de son drame en trois actes et en vers, intitulé l'Ami du peuple, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Saint-Aubin, capitaine de la 1re réquisition, 7e compagnie, bataillon du Temple, qui fait hommage à la Convention de son drame en trois actes et en vers, intitulé l'Ami du peuple, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 341-342;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38519_t1_0341_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

la patrie de toute l'argenterie de leur culte, et renouvellent à la Convention le vœu qu'ils ont déjà fait plusieurs fois, que les représentants du peuple restent à leur poste jusqu'à ce que tous les brigands couronnés aient mordu la poussière et que tous les préjugés aient disparu du sol de la liberté.

I. I. M. IGNON, *président*, SALAMON, *secrétaire*.

La Société des Amis sans-culottes, séant à Puymirol, département de Lot-et-Garonne, annonce qu'elle a fait la collection de plus de 500 chemises, 100 paires de bas, 30 paires de souliers, 12 draps de lit, et qu'elle travaille encore à une collection plus considérable. Elle demande les moyens les plus sûrs pour faire parvenir le tout aux défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Le citoyen Jean-Augustin Mathieu, ci-devant prêtre, écrit d'Alby [Albi], le 12 de ce mois, que, dans deux jours, il sera uni avec une républicaine des Cabannes. Il joint à sa lettre son acte de déprêtrisation.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Jean-Augustin Mathieu (3).

Jean-Augustin Mathieu, ci-devant prêtre, à Deltel, son cousin, député à la Convention nationale.

D'Albi, 13 frimaire, an II de la République, une et indivisible.

Je t'envoie sous ce pli, cher cousin, mon acte de déprêtrisation, que tu voudras bien remettre au comité d'Instruction publique; c'est un hommage que j'ai rendu à la philosophie et à la raison. Je fais plus, et pour m'acquitter envers la société je me marie après-demain avec la citoyenne Boxer cadette, des Cabannes, que tu connais.

« J'ai vu depuis peu ton frère, qui se porte bien et doit venir assister à mon mariage; il serait bien à désirer qu'il y eut ici nombre de républicains aussi zélés qu'il l'est lui-même, nous pourrions alors espérer de défanatiser ce pays-ci dans lequel les prêtres ont encore trop d'ascendant. Les commissaires de la Convention font tant de bien dans divers départements que je ne puis que désirer qu'il en vînt quelqu'un ici.

« Adieu, cher Deltel, donne-moi de tes nouvelles; il tarde à ma jeune épouse de pouvoir embrasser son nouveau cousin; elle me charge en attendant de te dire bien des choses.

« Salut et fraternité.

J.-Augustin MATHIEU, fils. »

Extrait tiré des registres de la municipalité d'Albi (1).

« Je soussigné, Jean-Augustin Mathieu, fils aîné, fermement convaincu que les prêtres sont inutiles au bonheur des peuples, déclare que je cesse de l'être. En remettant en vos mains, citoyen maire et officiers municipaux de la commune d'Albi, ce titre qu'on appelait des lettres de prêtrise, je rends hommage à la raison : puissent tous mes semblables imiter mon exemple, et cesser de corrompre les principes de la saine morale.

« Albi, ce 7 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Signé au registre : Jean-Augustin MATHIEU. »

Collationné, certifié conforme :

COSTES, *officier municipal;* BERTRAND, *secrétaire-greffier.*

Vu par nous, administrateurs du district, d'Albi, ce septième frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

BOVIÈS, *président;* LEMORY; ROUMEGODT; CORDURIÉ l'aîné; COSTES, *faisant les fonctions de secrétaire.*

Le citoyen Dariès, de Rouen, présente un plan vaste et économique sur l'expédition générale des postes, et établit des moyens propres à accélérer la correspondance.

Renvoyé aux comités réunis de commerce et d'agriculture (2).

Le citoyen Cammaille-Saint-Aubin, capitaine de la première réquisition, 7e compagnie, bataillon du Temple, à Bar-sur-Ornain, fait hommage à la Convention d'un drame en trois actes et en vers, intitulé *l'Ami du peuple.*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoyé au comité d'instruction publique (3).

Suit la lettre par laquelle le citoyen Cammaille Saint-Aubin fait hommage de son drame (4).

A la Convention nationale.

« Organes du Souverain,

« Vous venez de rendre un éclatant hommage à la vertu en décernant à Marat les honneurs du temple de la reconnaissance publique. Permettez que celui qui l'aime sans le connaître, qui combat encore pour ses principes dans la première réquisition, dépose dans votre sein un drame : l'*Ami du peuple*, en trois actes et en vers, dans lequel il a recueilli les vraies maximes

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 130.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 130.
(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.

(1) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 130.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 130.
(4) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840

de ce martyr de la liberté, et vous entretienne ensuite un instant des réformes à opérer sur la scène française.

« Le théâtre, législateurs, est le foyer où le feu des opinions diverses se communique avec le plus d'activité. Il est donc essentiel de n'y laisser aucune matière impure.

« Vous avez fait un grand pas vers la sagesse en proscrivant dans l'opinion ces œuvres mensongères de la plus vile adulation où l'apologie du despotisme monarchique et sacerdotal, était représentée en vers emphatiques comme le résultat des sentiments de la nation.

« Mais un poison plus subtil circule encore aujourd'hui dans le corps social. Le théâtre est toujours souillé de ces farces indécentes où la classe industrieuse du peuple est outragée à chaque mot, où sans cesse le vice éhonté ne craint pas d'étaler pompeusement les maximes pernicieuses d'une morale corrompue, enfin où le nom de maître, de valet, rappelle des distinctions choquantes à l'oreille d'un homme libre. Il est temps d'extirper ces plantes vénimeuses étrangères au sol de la liberté. Renvoyons-les aux aristocrates d'outre-Rhin, qu'ils s'en nourrissent à loisir, c'est la seule denrée qu'il leur soit permis d'accaparer.

« Mais vous, législateurs, l'humanité vous réclame son bonheur. Donnez-lui des mœurs, oui des mœurs, sinon point de République, et par conséquent pas de félicité sur la terre.

« Ramenez donc l'opinion publique à la Société républicaine : que les grâces simples de la nature rajeunissent le théâtre; que l'esprit s'amuse, j'y consens, des ridicules trop ordinaires à l'espèce humaine, mais que le cœur s'épanouisse au triomphe du sentiment : en un mot que le théâtre soit le climat des vertus républicaines et que le philosophe attendri respire avec délices l'air pur de la liberté.

« N'allez pas croire, législateurs, comme les malveillants affectent de le répandre, que les arts sont perdus: le domaine patriotique n'a point encore été fouillé : quelle mine féconde à exploiter !

« J'offre un vaste champ de gloire aux auteurs patriotes, mais il faut aussi que la nation applaudisse à leur zèle; il faut que l'espoir de s'entendre dire qu'ils ont bien fait les encourage naturellement à bien faire.

« Je ne demande pas de ces associations académiques d'où le mérite était exilé, où l'ignorance et l'audace avaient seules le droit de se déplacer: l'Assemblée du peuple elle-même, par l'organe de son comité d'instruction publique est le juge né des principes républicains, car ce ne sera pas sur la beauté littéraire des drames, mais sur la pureté énergique des opinions républicaines qu'il faudra prononcer.

« Je voudrais donc qu'il fût institué une fête nationale que j'appellerai la fête de l'*Energie*; ce jour, les administrations départementales distribueraient des récompenses nationales aux auteurs qui, sur l'avis du comité d'instruction publique, auraient traité avec plus d'énergie des pièces républicaines.

« Les acteurs sont les interprètes naturels du sentiment. Ceux qui auraient joué dans ces pièces avec plus d'âme et de vérité, auraient part à la reconnaissance publique.

« Et pour engager les théâtres à fêter le système républicain, je voudrais que lorsqu'un spectacle aurait fait l'acquisition d'une pièce quelconque, après un certain nombre de représentations, tous les théâtres d'une même commune puissent la jouer, en donnant aux propriétaires une somme que le comité déterminerait, en considérant le mérite de la pièce.

« Avec ce plan, législateurs, l'émulation est animée de toutes parts, et tel est l'avantage de cette lutte patriotique, que l'idée seule d'avoir voulu vaincre fera la gloire de celui qui sera vaincu.

« Eh ! d'ailleurs il lui restera toujours l'espoir d'exécuter les belles actions qu'il ne pourra célébrer, car s'il est beau de parler de la République, il est encore plus beau de la défendre; tous les vœux seront comblés, puisque tandis que, dans les écrits, le cœur respirera avec plus d'énergie en vantant la liberté, dans les combats, le bras deviendra plus vigoureux à mesure qu'il terrassera un tyran.

« Je demande le renvoi de la pièce l'*Ami du peuple*, et de la pétition, au comité d'instruction publique, pour en faire un prompt rapport.

« Je demande aussi que, dès à présent, le ministre soit chargé d'envoyer, pour être représentées dans les départements, des pièces républicaines, après que le comité d'instruction publique aura reconnu la vérité des principes.

« Cammaille SAINT-AUBIN, *capitaine de la première réquisition, 7e compagnie, bataillon du Temple, à Bar-sur-Ornain.* »

Le citoyen Fapon (Sanon), ex-bénéficier, soldat de la 18e compagnie de la section des gardes françaises, offre la démission de son traitement de 1,000 livres en faveur des veuves et orphelins de ses frères d'armes, pour céder à leur profit jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Sanon (2).

« Paris, 21 frimaire l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen président,

« Reçois la démission de mon traitement de cent pistoles en faveur des veuves et orphelins de nos frères d'armes, jusqu'à la paix. Peu m'importe de tomber dans la détresse; je la chéris d'avance, puisque mon grand âge m'empêche de servir ma patrie autrement.

« Salut et fraternité, citoyen Président.

« SANON, *ex-bénéficier,*

Soldat citoyen de la 18e compagnie de la section des gardes françaises, depuis la création des compagnies. »

Le vieux curé de Meyssac, département de la Corrèze, a renoncé aux cérémonies de Rome, qui lui donnaient du pain. Il compte sur la générosité de la nation; mais, quoique sans ressource, il n'en a pas moins cédé au cri de la raison.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 130.
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 814.